

AirHelp alerte sur la menace qui pèse sur les droits des passagers aériens en Europe

Plus de retards aériens, moins de compensations

- Les mesures envisagées par l'Union européenne se fondent sur une proposition de révision des règles datant de 2013, qui n'a été examinée qu'à la fin de l'année dernière
- La proposition prévoit que les compensations financières ne seront versées qu'après cinq, neuf ou douze heures de retard, au lieu de trois, et en fonction de la distance du vol. Cela signifie que les compagnies aériennes seront exemptées de payer beaucoup d'indemnités

Paris, 28 février 2025.- En 2024, plus de 287 millions de passagers en Europe ont été affectés par des annulations et des retards de vols. Cette tendance devrait s'accroître dans les années à venir. Dans l'UE, le règlement CE 261 régit depuis plus de 20 ans les droits des passagers en cas d'annulation, de retard et de refus d'embarquement. Aujourd'hui, alors que les pays du monde entier cherchent à s'inspirer du règlement CE 261, **les consommateurs européens risquent de voir leurs droits réduits par une révision du règlement, sous l'impulsion de divers groupes de pression de l'industrie.**

Pour garantir la ponctualité des vols et réparer les préjudices subis, la règle européenne prévoit que lorsqu'un retard dépasse trois heures, le passager reçoit une compensation financière, à condition que la compagnie aérienne soit responsable du retard. Tomasz Pawliszyn, PDG de l'entreprise de technologie de voyage [AirHelp](#), déclare : « Ce seuil de trois heures établit un juste équilibre entre les consommateurs et les compagnies aériennes : c'est un moyen de garantir la sécurité des passagers et de tenir compte des difficultés auxquelles les compagnies aériennes peuvent être confrontées dans l'exploitation de leurs vols ».

Actuellement, les modifications que l'UE envisage d'apporter au nouveau règlement **ne visent qu'à soulager financièrement les compagnies aériennes, en n'autorisant des compensations que pour des retards de 5, 9 ou 12 heures, en fonction de la distance du vol.**

« Nos données montrent qu'en modifiant le règlement proposé, plus de 80 % des vols affectés par des retards ne pourraient plus bénéficier d'une indemnisation pour leurs passagers. Cela laisserait les passagers complètement bloqués et n'inciterait pas les compagnies aériennes à minimiser les retards », déclare M. Pawliszyn.

Selon M. Pawliszyn, « les avantages du règlement CE 261 ont aidé l'Europe à devenir un leader dans le secteur du tourisme. Cependant, les changements proposés signifieraient que l'Europe devrait céder ce leadership à d'autres pays tels que le Royaume-Uni, le Canada, l'Arabie Saoudite, la Turquie, le Brésil et les États-Unis, qui se basent sur les réglementations européennes pour adapter leurs réglementations en matière de droits des passagers ».

Créer des divergences entre les paramètres de l'UE et d'autres juridictions conduirait à une plus grande confusion pour les passagers, au lieu de leur fournir des informations claires. AirHelp craint que **l'objectif des ministres des transports de l'UE soit d'inciter les compagnies aériennes à payer moins d'indemnités en se montrant plus indulgentes à l'égard des retards éventuels.**

Les mesures envisagées par l'UE reposent sur **une proposition de révision des règles datant de 2013, qui n'a commencé à être débattue qu'à la fin de l'année dernière.** En effet, les ministères des Transports et de la Justice de certains pays européens, comme l'Allemagne, se sont déjà saisis de la question au niveau fédéral, avant de la transmettre au « groupe de travail du Conseil sur le transport aérien » au niveau européen.

L'augmentation du nombre d'heures de retard d'un passager de trois à cinq heures pour obtenir une compensation financière « *ne servirait qu'à maximiser les profits des compagnies aériennes, sans tenir compte du bien-être des consommateurs* », déclare le directeur général d'AirHelp.

L'Association internationale du transport aérien (IATA) estime que les bénéfices de ce secteur étaient de 940 milliards d'euros en 2024, ce qui représente une augmentation de 6,2 % par rapport à l'année précédente. De plus, une analyse d'AirHelp sur l'impact de la réglementation CE 261 sur le coût par passager dans l'UE et aux États-Unis établit que le coût de l'indemnisation varie entre 0,58 et 1,17 € par passager.

Sur la base de ces données, Tomasz Pawliszyn note que « *bien que les compagnies aériennes affirment que le règlement représente une charge financière pour elles, aucune d'entre elles n'a présenté de données concrètes pour étayer ces affirmations* ».

La règle des trois heures oblige les compagnies aériennes à optimiser les temps d'escale, les horaires de maintenance et la disponibilité des équipages. Cela permet une meilleure utilisation des infrastructures aéroportuaires et réduit la nécessité de programmer des vols supplémentaires à titre de mesure compensatoire. Outre le maintien de l'efficacité de l'industrie aéronautique de l'UE, cela permet également d'éviter les émissions supplémentaires de CO2 dues à ces vols, garantissant ainsi la stabilité durable du secteur.

À propos d'AirHelp

AirHelp est une entreprise de technologie du voyage qui s'attaque aux perturbations des vols. Depuis 2013, elle a obtenu une indemnisation pour plus de 2,7 millions de passagers victimes d'un retard ou d'une annulation de vol. 6,5 millions de passagers ont protégé leurs vols avec AirHelp+, et d'innombrables millions d'autres bénéficient des informations d'experts disponibles gratuitement sur [airhelp.com](https://www.airhelp.com)

#Le numéro 1 de l'indemnisation des vols dans le monde entier

Avec un réseau de 50 cabinets d'avocats dans plus de 35 pays, une IA innovante travaillant en coulisses et une équipe dévouée de plus de 400 AirHelpers, AirHelp permet à toute personne voyageant au Royaume-Uni, dans l'Union européenne et au-delà de réclamer facilement jusqu'à 600 euros pour les retards et les annulations de vols.

En tant que défenseur des droits des passagers aériens, AirHelp s'engage à prendre soin de la planète et à investir dans un avenir plus vert en plantant un arbre pour 100 vols perturbés. À ce jour, plus de 69 500 arbres ont déjà été plantés.

D'autres informations sur AirHelp sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.airhelp.com/fr/>



Pour plus d'information :

María Díaz

france.airhelp@actitud.agency

T. 07 82 50 84 14